

Brevet Blanc

Mai 2025 – Collège François Mitterrand

ÉPREUVE

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - EMC

Série générale

Durée de l'épreuve : 2 H

50 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 7 pages, numérotées de la page 1 à la page 7

ATTENTION : La page 5 est à rendre avec la copie

L'utilisation du dictionnaire et de la calculatrice est interdite.

EXERCICE 1 : ANALYSER ET COMPRENDRE DES DOCUMENTS (20 points)

HISTOIRE : La France défaite et occupée

Document 1 – La guerre, affaire de femmes

« 20 avril 1944. 21h25. *Honneur et patrie.*

Le Conseil National de la Résistance a lancé un appel à la conscience mondiale pour que soient connues les terribles conditions de vie et de mort que l'Allemagne fait subir aux patriotes français. Il signale dans son appel les 270 femmes françaises mortes au camp d'Auschwitz en Silésie ; 270 sur 347 qui y furent déportées en janvier 1943 [...]. A cette longue liste, il faut ajouter toutes celles qui, en France même, dans les prisons de Vichy et dans les prisons allemandes, connaissent souvent le même sort.

« La guerre est l'affaire des hommes ». Mais les Allemands, qui ont menacé des femmes et asphyxié des enfants, ont fait que cette guerre est aussi l'affaire des femmes. Mais les Allemands et la police de Vichy ne connaissent pas le droit international et cette guerre est aussi l'affaire des femmes. Nous, les femmes de France – je dis « nous » car il y a deux mois seulement que j'ai quitté mon pays – nous, les femmes de France, avons dès l'armistice pris notre place dans ce combat. Notre foyer disloqué, nos enfants mal chaussés, mal vêtus, mal nourris ont fait de notre vie depuis 1940 une bataille de chaque instant contre les Allemands. Bataille pour les nôtres, certes, mais aussi bataille de solidarité pour tous ceux qu'a durement touchés l'occupation nazie.

La grande solidarité des femmes de France : ce sont les petits enfants juifs et les petits enfants de patriotes sauvés des trains qui emmènent leurs parents vers les grands cimetières d'Allemagne et de Pologne ; ce sont dans les prisons et les camps de concentration en France, les colis de vivres, les cigarettes, le linge nettoyé et raccommodé, qui apportent aux patriotes entassés derrière les murs un peu d'air civilisé et d'espoir ; ce sont les collectes de vêtements et de vivres qui permettent aux jeunes hommes de gagner le maquis ; ce sont les soins donnés à un garçon blessé dans un engagement avec les Allemands.

Et puis maintenant que tout le pays est un grand champ de bataille, les femmes de France assurent la relève des héros de la Résistance. Dans la Grande Armée sans uniforme du peuple français, la mobilisation des femmes les place à tous les échelons de la lutte : dactylos, messagères, agents de liaison, volontaires même dans les rangs de groupes [résistants], patiemment, modestement, les femmes de France menèrent le dur combat quotidien.

Vous n'êtes qu'un prénom, Jeannette ou Cécile, mais arrêtées, torturées, déportées, exécutées, vous restez dures et pures, sans confiance pour le bourreau. N'est-ce pas vous héroïne anonyme qui, arrêtée par la Gestapo, frappée au visage, défigurée, un œil perdu, vous évanouissant aux terribles coups de cravache sur le haut des cuisses, êtes restée silencieuse ? [...] Battues, méprisées, toutes seules devant la souffrance et la mort, si notre [martyr] est long, nous savons, nous, femmes de France, nous qui connaissons le prix de la vie, qu'il faut nos pleurs, nos souffrances et notre sang pour que naisse le beau monde de demain. »

Lucie AUBRAC, Allocution prononcée au micro de la BBC, dans le cadre de l'émission «*Honneur et Patrie*», diffusée quotidiennement, à partir de juillet 1940.

Document 2 – Lucie AUBRAC, une résistante engagée



Crédits : Rue des Archives/RDA

Portrait de Lucie Aubrac.

« Née le 29 juin 1912 dans une famille de modestes agriculteurs bourguignons, Lucie Bernard part à Paris à la fin des années 1920, y poursuit des études d'histoire et devient militante des Jeunesses communistes. Agrégée d'histoire en 1938, elle exerce à Strasbourg où elle rencontre Raymond Samuel (qui adopte par la suite le pseudonyme d'Aubrac dans la clandestinité) et l'épouse en décembre 1939. Après la débâcle elle obtient un poste à Lyon et, à l'automne 1940, elle contribue à fonder le journal clandestin *Libération*. Elle organise l'évasion de son mari, arrêté à Caluire en juin 1943 avec Jean Moulin. Embarquée, avec son époux Raymond et leur fils Jean Pierre, dans des conditions rocambolesques dans un avion de la Royal Air Force, elle arrive à Londres le 8 février 1944.

Après la guerre, elle renoue avec son métier d'enseignante, est en poste successivement à Enghien, au Maroc et à Rome. Retraitée elle se consacre à des interventions dans les établissements scolaires.

Après son décès le 14 mars 2007, un hommage lui est rendu par le président de la République Jacques Chirac dans la cour d'honneur des Invalides. Plusieurs établissements scolaires, écoles, collèges et lycées portent son nom aujourd'hui, de même qu'un amphithéâtre de l'université de Lyon ».

François MARCOT s.d., *Dictionnaire historique de la résistance*, Paris, Éditeur Bouquins, 2006.

Questions

Document 1

1. De quand date cette allocution ? Quelle est la situation de la France lorsqu'elle est prononcée ? (2 points)
2. Le document évoque le Conseil National de la Résistance. De quoi s'agit-il ? (2 points)
3. Dans le texte, Lucie Aubrac souligne l'importance de la solidarité. Quels exemples donne-t-elle pour illustrer cette solidarité ? – 2 exemples attendus (2 points)
4. Comment l'auteure décrit-elle le rôle des femmes résistantes face à la torture et à la déportation ? Pourquoi met-elle en avant leur courage ? (2 points)
5. Pourquoi Lucie Aubrac évoque-t-elle les « héros de la Résistance » et les « héroïnes anonymes » dans son discours ? Quel message veut-elle faire passer ? (2 points)
6. Dans son allocution, Lucie Aubrac évoque les maquis. De quoi s'agit-il ? (2 points)

Document 2

7. Au côté de qui Lucie Aubrac mène-t-elle son combat pour la Résistance ? (1 point)
8. Citez deux actions résistantes mise en œuvre par Lucie Aubrac. (2 points)

Documents 1 et 2

9. Selon Lucie Aubrac, quelles sont les trois étapes dans l'évolution du statut des femmes au cours de la Deuxième Guerre mondiale ? (3 points)
10. Citez le nom de résistants ou résistantes et/ou des réseaux de résistance qui ont œuvré à la libération de la France entre 1940 et 1945. 2 exemples attendus. (2 points)

EXERCICE 2 : MAÎTRISER DIFFÉRENTS LANGAGES POUR RAISONNER ET UTILISER DES REPÈRES GEOGRAPHIQUES (20 points)

1. Les espaces productifs en France (14 points)

Dans un développement construit, de minimum 20 lignes, vous expliquerez en quoi les espaces productifs français sont diversifiés et comment ils contribuent à l'économie du pays. Puis en choisissant l'espace productif de votre choix, vous analyserez ses caractéristiques et ses dynamiques en mettant en avant le rôle des aménagements réalisés pour le mettre en valeur ainsi que les conséquences de la mondialisation sur celui-ci.

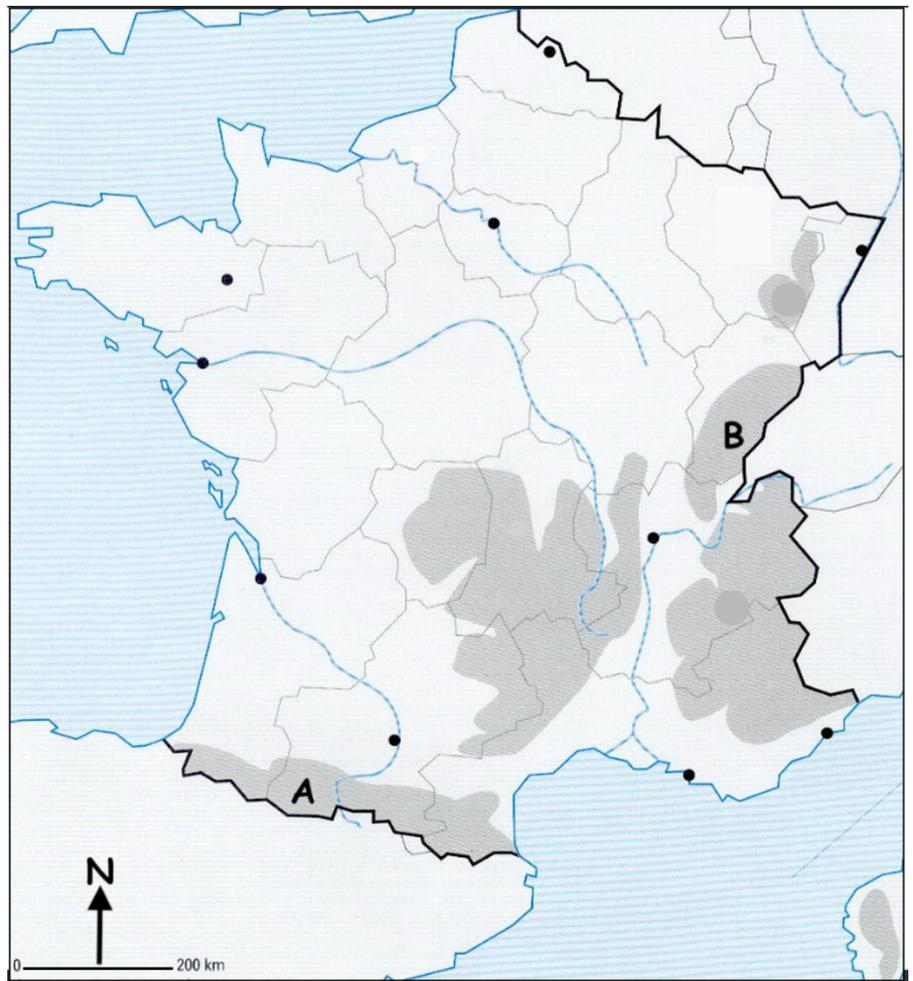
2. Se repérer dans l'espace (6 points)

1. Sur la carte 1, localisez et nommez en noir 6 métropoles à côté des figurés ponctuels correspondants sur la carte. (1,5 point)
2. Sur la carte 1, repassez en bleu deux fleuves de votre choix et nommez-les au stylo bleu à proximité. (1 point)
3. Sur la carte 1, à côté des lettres A et B, en noir, nommez les massifs montagneux comme il convient. (1 point)
4. Sur la carte 2, localisez et nommez à l'endroit qu'il convient les pays européens suivants : Autriche, Pologne, Espagne, Irlande et Finlande. (2,5 points)

Cette page est à rendre
avec votre copie

Vous veillerez à
maintenir l'anonymat

Carte N°1



Carte N°2



EXERCICE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 points)

Document 1 - Proposition de loi 4658, visant à combattre le harcèlement scolaire

Proposée par plusieurs députés, de différents groupes parlementaires, pour examen devant l'Assemblée nationale (05/11/2021).

Extrait du préambule

« MESDAMES, MESSIEURS,

Cette proposition de loi vise à renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire.

Le harcèlement gangrène notre société : au cours de la scolarité et des études supérieures, au travail, au sein du couple, dans les espaces publics, en ligne, sous des formes morales ou sexuelles... Le fléau du harcèlement est omniprésent et sévit à tous les âges de la vie, indépendamment des territoires. Tristement, c'est bien souvent dans les établissements scolaires que les enfants y sont confrontés pour la première fois (...).

Pour apaiser notre société, c'est donc dès le plus jeune âge que nous devons intervenir. Tolérer la violence à l'école, c'est l'ancrer dans le développement des enfants et, en conséquence,

la cautionner dans la société des prochaines décennies. À l'inverse, prôner, dès le plus jeune âge, l'empathie et les principes du vivre-ensemble, permettrait aux adultes de demain d'adopter des comportements plus respectueux de leurs pairs et des leviers de communication non violente.

La lutte contre le harcèlement scolaire représente, à cet égard, une précieuse opportunité de mobiliser chacun autour d'un travail collectif soudant l'intérêt général [...]. »

La loi, définitivement adoptée par le Parlement le 24 février 2023, a été publiée au *Journal Officiel* le 2 mars 2023. La généralisation du programme pHARe est entrée en vigueur dans les établissements scolaires et vise aussi à punir les auteurs de cyberharcèlement, à soutenir les victimes contre toutes formes de harcèlement.

Document 2 – Quel est le rôle d'un(e) député(e) ?

Source : Bertrand BOUYX – *Le rôle d'un député*



Questions

Document 1

1. Sur quel thème porte la proposition de loi ? Par qui a-t-elle été présentée et quand a-t-elle été adoptée ? (1,5 point)
2. Cette loi a été adoptée en février 2023 par l'Assemblée nationale. Quelle autre chambre (institution) compose le Parlement français ? (0,5 point)
3. Relevez dans le texte une phrase montrant que cette loi vise à défendre l'intérêt général. (0,5 point)
4. Relevez dans le texte une phrase expliquant qu'agir au plus tôt permet de rendre les adultes plus respectueux. (0,5 point)

Document 2

5. Citez trois actions que peuvent mener les députés de la Ve République : deux en lien avec le travail législatif, l'une ayant un rapport avec le pouvoir exécutif. (1 point)

Documents 1 et 2

6. A quel rôle (ou « action »), mentionné(e) dans le document 2, correspond le texte présenté dans le document 1 ? (1 point)
7. Imaginez-vous en tant qu'élu(e) et député(e) de la République. Présentez une proposition de loi, en quelques lignes, qui selon vous irait dans le sens de l'intérêt général (vous pouvez prendre un thème en rapport avec l'école comme avec un autre sujet de votre choix). (5 points)